

Cours de récolte du bois adaptés en Suisse

(De plus amples informations sur l'application des prescriptions légales dans votre canton peuvent être obtenues auprès des responsables cantonaux de la formation forestière)

Lieu de travail	Cours Types de travaux	Maniement de la tronçonneuse, chantiers de construction 1 jour	Maniement de la tronçonneuse 2 jours	Cours de base sur la récolte de bois 5 jours	Cours d'approfondissement sur la récolte de bois 5 jours
Hors de la forêt ¹	Travaux simples avec la tronçonneuse Qui : particuliers	Recommandé			
	Travaux simples avec la tronçonneuse Qui : industrie du bois, charpentiers, couvreurs, génie civil ou activités similaires	Obligatoire			
	Travaux avec la tronçonneuse Qui : paysagisme, entretien des routes, travaux pour personnel de voirie ou activités similaires. Quoi : couper des arbustes et des arbres de faible diamètre		Obligatoire		
	Préparation de bois de chauffage Quoi : débitage (sans abattage ni ébranchage)		Recommandé		
Dans la forêt	Travaux simples Qui : tous Quoi : couper des arbustes et des arbres de faible diamètre (< 20 cm de diamètre à hauteur de poitrine, DHP)		Recommandé		
	Travaux de récolte du bois dans sa <u>propre</u> forêt privée Qui : tous Quoi : abattage d'arbres et façonnage de bois abattu (y compris la préparation du bois de chauffage)		Recommandé comme préparation ²	Recommandé (pour les cas normaux ³)	Recommandé (pour les cas spéciaux ⁴)
	Travaux de récolte de bois sous mandat, p.ex. aussi en échange d'une rémunération financière ou matérielle sans accord écrit Qui : tous Quoi : Abattage d'arbres et façonnage de bois abattu (y compris la préparation du bois de chauffage ⁵)		Recommandé comme préparation ⁶	Obligatoire	Obligatoire

¹ Diverses unités de formation permettent d'utiliser la tronçonneuse dans différents domaines d'activité et branches. La formation est basée sur les tâches à accomplir et non sur le secteur d'activité (voir la fiche thématique Travaux à la tronçonneuse : <https://www.suva.ch/33062.f>)

² Sans connaissance préalable, ce cours peut être suivi comme préparation au cours de base sur la récolte du bois.

³ Ce cours est recommandé pour les conditions non problématiques (topographie, météo, etc.) et les arbres qui sont faciles à abattre (par exemple parce qu'ils **ne sont pas** asymétriques, tordus, pourris, secs, etc.), ce qu'on appelle les "cas normaux". Vous devez toujours vous poser la question suivante : Suis-je capable d'effectuer ce travail en toute sécurité, ai-je l'équipement et la formation nécessaires ? Si vous avez besoin d'un conseil professionnel, contactez le bureau du triage compétent ou engagez une entreprise forestière.

⁴ Ce cours est recommandé pour les conditions difficiles (topographie, météo, etc.) et les arbres difficiles à abattre (par exemple parce qu'ils **sont** asymétriques, tordus, pourris, secs, etc.), appelés "cas particuliers". Vous devez toujours vous poser la question suivante : Suis-je capable d'effectuer ce travail en toute sécurité, ai-je l'équipement et la formation nécessaires ? Si vous avez besoin d'un conseil professionnel, contactez le bureau du triage compétent ou engagez une entreprise forestière.

⁵ Remarque : certains cantons accordent une exception pour la préparation du bois de chauffage en forêt (p. ex. couper et fendre des billons de bois sur la route forestière, etc.), si bien qu'il n'est pas nécessaire de faire un cours. Cette exception est uniquement valable pour les travaux spécifiés.

⁶ Selon l'article 21a (LFO), ce cours ne peut pas être utilisé pour effectuer des travaux sur une base contractuelle. Toutefois, ce cours peut être fréquenté comme préparation au cours de base sur la récolte du bois.